
Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le mardi 2 juin 2020 à 19 h 30
777, boul. Marcel-Laurin

CA20 08 0258

Séance ordinaire du Conseil d'arrondissement de Saint-Laurent, est convoquée selon la loi et est tenue virtuellement, le mardi 2 juin 2020, à 19 h 30, à laquelle sont présents :

Le maire d'arrondissement : Alan DeSousa
Les conseillers de Ville : Aref Salem
Francesco Miele
Les conseillers d'arrondissement : Jacques Cohen
Michèle D. Biron

formant le quorum et siégeant sous la présidence du maire d'arrondissement, Alan DeSousa, et en présence de monsieur Benoit Turenne, agissant à titre de secrétaire.

Le maire d'arrondissement demande un instant de recueillement.

CA20 08 0259

Soumis l'ordre du jour de la séance ordinaire du 2 juin 2020.

Proposé par le conseiller Jacques Cohen ;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 2 juin 2020, tel que modifié par l'ajout du point 15.03.

ADOPTÉ.

CA20 08 0260

Soumis les procès-verbaux de la séance ordinaire du 5 mai et de la séance extraordinaire du 11 mai 2020.

Proposé par le conseiller Jacques Cohen;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter tel que soumis les procès-verbaux de la séance ordinaire du 5 mai et de la séance extraordinaire du 11 mai 2020 du Conseil d'arrondissement.

ADOPTÉ.

CA20 08 0261

La première période des questions du public a lieu de 19 h 34 à 19 h 53

Les personnes dont les noms suivent ont posé des questions :

Mme Marie-Hélène Deslauriers, 555, rue Marlatt, intervenante #1; et

Mme Véronique Tousignant, 2681 Des Outardes, intervenante #5

Ces dames désirent savoir quand l'arrondissement compte tenir ou ouvrir les inscriptions aux camps de jour?

Réponse (Alan DeSousa) Je profite de la question posée par nos citoyennes pour annoncer officiellement que les camps de jour offerts par l'arrondissement sont annulés pour la saison 2020. En effet, les règles sanitaires exigées par la Direction de la santé

publique du Québec rendent, selon nous, la prestation de services de qualité et sécuritaires pour l'ensemble des participants et des employés, impossible à assurer. Saint-Laurent étant sensibilisé à la situation des travailleurs essentiels ou prioritaires, de même qu'au bien-être des enfants, il s'agit d'une décision déchirante pour l'administration laurentienne.

L'équipe des camps de jours de Saint-Laurent a travaillé d'arrache-pied pour tenter de répondre aux exigences sanitaires afin de préserver la santé publique, tout en gardant la notion de plaisir reliée au camp de jour. Malheureusement, les contraintes liées au maintien de la distanciation physique ont été un facteur déterminant dans cette décision. Dans tous les scénarios évalués, celles-ci avaient des impacts majeurs sur différents aspects essentiels. Par exemple, il nous apparaissait difficile, voire impossible, de maintenir en tout temps une distance de 2 mètres entre les participants dans un contexte de camps de jour et d'empêcher le partage de matériel potentiellement infecté.

En résumé, tant du point de vue de la sécurité que de la qualité, ce contexte aurait rendu la prestation de services hasardeuse.

Les modalités de remboursement seront communiquées aux parents dès aujourd'hui ou au plus tard demain

Espérant de tout cœur avoir le plaisir d'accueillir vos enfants en 2021 pour la prochaine édition des camps estivaux de Saint-Laurent.

Maximilien Malderle, 1109 rue Bonin, intervenant #2)

Monsieur nous questionne sur plusieurs sujets.

Dans un premier temps M. Maldere se demande pourquoi il y a autant de caméras sur notre territoire.

Réponse (Alan DeSousa) : Je tiens à vous rassurer M. Malderle, aucune caméra n'a été installée sur le territoire laurentien sauf peut-être celles dédiées au contrôle de la circulation autour des autoroutes. Il y a des dispositifs qui pourraient ressembler à des caméras, mais ce sont possiblement des détecteurs de circulation pour contrôler les feux aux intersections ou autres dispositifs pour l'éclairage de rue.

Vous vous interrogez aussi sur le système 5G pour les feux de circulation.

Réponse (Alan DeSousa) : Il n'y a pas de tel système à Saint-Laurent rassurez-vous et cette technologie ne relève pas des compétences municipales.

Finalement vous nous demandez sur quelle base nous prenons nos décisions en lien avec la COVID.

Réponse (Alan DeSousa) : Comme pour toutes les municipalités au Québec, nous suivons les directives et recommandations de la direction de la Santé publique du Québec, qui est l'instance gouvernementale responsable pour tout le Québec et aussi à la Ville de Montréal.

Étienne Gauthier, 1130 place Guertin – intervenant #3

Sur la rue Dutrisac, les voitures ne respectent aucunement les limites de vitesse. Le panneau électronique installé confirme d'heure en heure le non-respect de la limite. Le cul-de-sac de Guertin a aussi une limite de 40 km/h. C'est quand même hallucinant. N'est-il pas temps de baisser à 30 km/h la vitesse dans nos rues? Et d'installer des mesures concrètes pour ralentir la circulation dans ce secteur (poteaux de ralentissement, dos d'âne, rétrécissement de la rue avec ajout de pistes cyclables)? Sinon des corridors sanitaires protégés (comme ailleurs à Montréal) pourraient aussi atteindre cet objectif cet été.

Réponse (Alan DeSousa) : L'Arrondissement prévoit l'implantation de balises flexibles sur la rue Dutrisac ainsi que l'aménagement de saillies de trottoir à l'intersection de la rue Élisabeth. L'Arrondissement évaluera aussi la possibilité de réduire les limites de vitesse sur certaines rues résidentielles dans ce secteur. Finalement, l'Arrondissement travaille en étroite collaboration avec le SPVM pour assurer une présence policière dans les secteurs problématiques.

M. Étienne Bouillère, 831, rue Saint-Germain – intervenant #)

Monsieur s'interroge, entre autres, sur les heures des piscines pour cet été, dédiées aux adultes.

D'après les informations reçues, cette été les piscines seront utilisées uniquement pour des « bains de rafraîchissement » avec protocole d'inscription en ligne. Les années normales c'est-à-dire hors COVID-19, il y a des heures réservées aux adultes dans la programmation des activités des piscines d'été (12h à 13h, et 18h à 19h de mémoire).

Serait-il possible de maintenir ces heures dédiées aux adultes tout en appliquant bien sûr les mêmes protocoles d'inscription? Beaucoup de seniors sont des usagers de ces séances dédiées aux adultes: ils seraient alors moins à risque de contamination qu'en bain général et avec une affluence moindre, cela pourrait éventuellement permettre la possibilité de réellement nager, ce qui est bénéfique pour la santé tant physique que mentale.

Réponse (Alan DeSousa) : Merci pour votre question. Effectivement, l'objectif est d'offrir des bains de rafraîchissement au plus grand nombre. (Comme en situation de canicule où nous avons que des bains libres pour tous seulement).

Dans le contexte actuel avec un taux d'occupation qui sera déjà grandement réduit (10%-20% de la capacité) et les protocoles sanitaires prévus, les recommandations sont de n'exclure personne et de permettre au plus grand nombre de citoyens d'avoir accès à ces bains de rafraîchissement. Ce sera déjà contingenté.

Le protocole en place et l'affluence déjà grandement réduite permettent justement de s'assurer de respecter les consignes de la DSP. De plus, des mesures de circulation et sanitaire rigoureuses sont prévues. Ainsi, les risques sont minimisés pour tous les groupes d'âge.

Finalement, pour ce qui est de faire des longueurs, la nécessité de respecter la distanciation réduirait davantage le nombre de personnes qui peuvent être accueillies et ainsi notre objectif d'offrir des bains de rafraîchissement aux plus grands nombres de citoyens ne serait pas atteint.

Monsieur nous demande également quand les bibliothèques vont-elles rouvrir ?

Réponse (Alan DeSousa) : Nous avons effectivement reçu le feu vert du gouvernement du Québec et de la Direction générale de la santé publique pour ouvrir partiellement nos installations. Nos équipes travaillent sans relâche pour préparer la première phase de notre réouverture. Beaucoup de travail doit être effectué en amont afin de rendre nos installations sécuritaires tant pour les citoyens que pour les employés. Nous préparons en ce moment les équipements de protection pour nos équipes, mettons en place les mesures de contrôles sanitaires appropriées et développons de nouveaux protocoles de service pour nos employés et le public.

Un délai entre l'annonce du gouvernement et la réouverture partielle de nos installations est à prévoir. Nous vous communiquerons tous les développements concernant l'ajustement de notre offre de services sur notre site internet et sur les réseaux sociaux. Nous vous remercions pour votre patience et nous vous assurons que nous travaillons activement au rétablissement du service. Il nous tarde de vous revoir en bibliothèque!

M. Bouillère mentionne aussi que le lien de l'infolettre renvoie à une page Facebook inchangée depuis le 6 avril! et le n° 514-855-6130 ne donne aucune information 2) la page de la bibliothèque permet d'envoyer un message uniquement à travers un message Facebook.

Pourquoi imposer un seul canal électronique avec un fournisseur qui de surcroît a déjà eu son lot de controverse?

Pourquoi ne pas mettre d'autres moyens disponibles comme une simple adresse email ou à travers un site web usuel où l'usage a son libre choix de l'outil de messagerie ? Le procédé actuel me semble restrictif et antidémocratique.

Réponse (Alan DeSousa) En ce qui concerne vos préoccupations au niveau de la communication de l'information nous en prenons bonne note, mais il faut comprendre que nous sommes toujours dans une situation critique et nos moyens de mise à jour des différentes plateformes habituelles de communication sont limités.

CA20 08 0262

Le maire de l'arrondissement fait la proclamation suivante (sommaire décisionnel numéro 1204500013) :

- CONSIDÉRANT que l'air pur est essentiel au bien-être physique, social et économique de tous les Canadiens et de leur environnement;
- CONSIDÉRANT que les conséquences mondiales, régionales et locales de l'augmentation de la pollution atmosphérique et des gaz à effet de serre sont graves;
- CONSIDÉRANT que les Canadiens reconnaissent que les gouvernements, l'industrie et le grand public doivent agir, individuellement et collectivement, pour réduire les émissions nocives qui contribuent à la pollution atmosphérique et aux changements climatiques;
- CONSIDÉRANT que la première semaine de juin de chaque année a été désignée Semaine canadienne de l'environnement par le gouvernement fédéral afin de sensibiliser le public au sujet de l'environnement et des bienfaits liés à sa protection;
- CONSIDÉRANT que le 5 juin de chaque année a été désigné Journée mondiale de l'environnement par l'Assemblée générale des Nations Unies afin de sensibiliser davantage l'opinion publique à la nécessité de protéger et d'améliorer l'environnement.
- EN CONSÉQUENCE je, Alan DeSousa, maire de Saint-Laurent, proclame la semaine du 5 au 11 juin 2020, **Semaine canadienne de l'environnement** et plus particulièrement la journée du 5 juin qui a été décrétée par les Nations Unies, **Journée mondiale de l'environnement**.
- EN FOI DE QUOI, j'ai signé ce deuxième jour de juin deux mille vingt.

CA20 08 0263

Le maire de l'arrondissement fait la proclamation suivante (sommaire décisionnel numéro 1204500014) :

- ATTENDU que Saint-Laurent a fait de la protection de la biodiversité l'un des pivots de son Plan de foresterie urbaine et de son Plan de développement durable;
- ATTENDU que les populations d'abeilles et d'autres pollinisateurs ont considérablement baissé à l'échelle de la planète en raison du morcellement des terres, de la perte d'habitats, de l'utilisation de pesticides, de l'agriculture industrielle, des changements climatiques et de la propagation de parasites et de maladies, avec pour effet des conséquences graves sur la santé future de la flore et de la faune;
- ATTENDU que la protection des pollinisateurs indigènes favorise la présence de plantes à fleurs, d'arbustes fruitiers et permet l'agriculture urbaine;
- ATTENDU que les activités entourant la semaine des pollinisateurs favorisent la sensibilisation à l'environnement et le développement durable et stimule les interactions entre les communautés et l'engagement de celles-ci;
- ATTENDU que diverses actions sont déjà en cours sur le territoire de Saint-Laurent pour protéger la biodiversité, notamment les insectes pollinisateurs, et que nous entendons poursuivre le développement de projets allant dans cette direction;
- EN CONSÉQUENCE je, Alan DeSousa, maire de Saint-Laurent, proclame la semaine du 22 au 28 juin 2020, **Semaine des pollinisateurs**.
- EN FOI DE QUOI, j'ai signé ce deuxième jour de juin de l'année deux vingt.

CA20 08 0264

- ATTENDU que le nombre d'interpellations effectuées par le Service de police de la Ville de Montréal (SVPM) a grimpé de 143 % entre 2014 et

2017, alors qu'il n'y a pas eu de hausse notable du nombre d'incidents criminels sur le territoire montréalais;

ATTENDU que depuis 2010, des rapports sur les pratiques de profilage et d'interpellation ainsi que des plans stratégiques pour contrer le profilage racial se sont succédé au sein du SPVM sans pour autant donner des résultats concluants;

ATTENDU qu'entre mai 2016 et avril 2017, le SPVM a mis en place un projet pilote visant à équiper ses policiers de caméras portatives et que les résultats du projet pilote montrent que 69 % des patrouilleurs du SPVM reconnaissent que les caméras portatives peuvent être utiles notamment pour renforcer leur témoignage à la cour;

ATTENDU que le sondage post-projet pilote, présenté dans le rapport du SPVM, a révélé que les citoyens étaient généralement plus satisfaits du service des policiers munis de caméras portatives;

ATTENDU que le rapport 2019 du projet pilote du SPVM sur les caméras portatives recommandait de ne pas aller de l'avant avec un déploiement, citant entre autres des coûts trop élevés, mais que le rapport a grandement surestimé les coûts de l'implémentation des caméras portatives, notamment sur la question des salaires et que l'administration montréalaise s'est basée sur les conclusions dudit rapport afin de ne pas déployer les caméras portatives;

ATTENDU que depuis la fin du projet pilote du SPVM, la technologie des caméras corporelles et du stockage des données s'est améliorée;

ATTENDU que les captations vidéo complètes d'une interpellation ou d'une intervention policière permettront non seulement d'aider les citoyens, les policiers, les instances disciplinaires, déontologiques et judiciaires à éclaircir les circonstances d'une interpellation ou d'une intervention, mais aussi d'inciter les victimes d'abus à porter plainte et à remettre en question un comportement discriminatoire d'un policier;

ATTENDU que, dans une optique d'imputabilité, de responsabilité, de transparence et de renforcement de la confiance du public envers leur service de police, des villes comme New York, Chicago, Los Angeles, Albuquerque, Fort Worth, Oakland et Calgary ont choisi d'implanter les caméras portatives;

ATTENDU que plusieurs études aux États-Unis font état d'une diminution significative de l'usage de la force dans les interpellations policières et des plaintes associées lorsque les policiers portent des caméras corporelles;

ATTENDU que le déploiement à grande échelle des caméras portatives permettra de mettre en place une mesure concrète pour contrer le profilage racial et social au SPVM et rehausser la confiance du public envers le travail des policiers montréalais;

ATTENDU que le Rapport sur les interpellations policières à la lumière des identités racisées publié en octobre 2019 démontre que les personnes issues de minorités visibles sont plus susceptibles d'être interpellées lors de contrôles aléatoires par les policiers du SPVM;

ATTENDU que suite à ce rapport, le SPVM s'est engagé lors d'une consultation publique à adopter une Politique encadrant les interpellations policières ainsi que constituer une équipe spécialisée dans les interventions auprès des communautés culturelles et des personnes ayant des besoins particuliers pour le mois de mars 2020 et que le SPVM a décidé de remettre à plus tard ses engagements à cause de la crise sanitaire;

ATTENDU que l'Opposition officielle à la Ville de Montréal a présenté en février 2020 une motion demandant le déploiement graduel et permanent des caméras portatives auprès des corps policiers du SPVM et que cette motion n'a pas été adoptée par l'administration suite à des négociations infructueuses;

ATTENDU que le 25 mai dernier, M. Georges Floyd est décédé suite à une interpellation policière dans la ville de Minneapolis;

ATTENDU qu'une manifestation contre la brutalité et le racisme a eu lieu le 31 mai à Montréal dans la foulée du décès de M. Floyd rassemblant des milliers de personnes et ravivant le débat entourant le racisme systémique;

Proposé par le conseiller Aref Salem

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- Que la Ville de Montréal prenne l'engagement ferme d'implanter rapidement et de façon permanente les caméras portatives au SPVM;
- 2.- Que la Ville de Montréal presse le SPVM de publier sa Politique sur les interpellations policières qui devait être publique en mars 2020 et de mettre sur pied une équipe spécialisée dans les interventions auprès des communautés culturelles et de personnes ayant des besoins particuliers qui devait être constituée en mars 2020 également.

ADOPTÉ.

CA20 08 0265

Soumis sommaire décisionnel numéro 1208189001 relatif au changement de dénomination sociale de la firme Neopost Canada limitée à Quadient Canada Ltée.

ATTENDU la dépense octroyée le 3 décembre 2019 (1198189003 - CA19 080590) à la firme Néopost Canada limitée, pour les services d'affranchissement du courrier pour l'année 2020 ;

ATTENDU que le 5 février 2020, Néopost Canada limitée a changé de dénomination sociale pour Quadient Canada Ltée;

Proposé par le conseiller Francisco Miele ;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- De prendre acte du changement de dénomination sociale de Néopost Canada limitée pour Quadient Canada Ltée;
- 2.- D'imputer la dépense selon les informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA20 08 0266

Soumis sommaire décisionnel numéro 1206275010 relatif à l'approbation d'un addenda à convention intervenue le 13 août 2012 avec la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys établissant les termes d'utilisation de deux terrains de soccer à sept joueurs et de deux vestiaires, situés dans le Complexe sportif.

ATTENDU la résolution numéro CA19 080052 adoptée par le Conseil d'arrondissement à sa séance ordinaire du 5 février 2019 et approuvant les ententes entre la Ville de Montréal - Arrondissement de Saint-Laurent et respectivement la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys et la Commission scolaire English Montreal visant à régir le partage des installations et des équipements scolaires et municipaux;

ATTENDU qu'avec la signature de l'Entente-cadre Réflexe Montréal, la convention de partage des installations existante signée en 2016 prend fin;

ATTENDU que la signature de l'entente suivant l'approbation de l'addenda vise à accroître l'accessibilité de la population de l'arrondissement de Saint-Laurent aux équipements et aux installations administrés par les commissions scolaires et la municipalité.

Proposé par le conseiller Francisco Miele ;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'approuver un addenda à la convention intervenue le 13 août 2012 avec la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys établissant les termes d'utilisation de deux terrains de soccer à sept joueurs et de deux vestiaires, situés dans le Complexe sportif.

ADOPTÉ.

CA20 08 0267

Soumis sommaire décisionnel numéro 1205369002 relatif au lancement d'un appel d'offres public pour le contrôle et l'extermination d'insectes nuisibles et rongeurs pouvant se trouver dans les bâtiments publics, les parcs, les espaces verts et le réseau d'égouts pour une durée de trois ans.

ATTENDU que l'arrondissement de Saint-Laurent doit contrôler les insectes nuisibles et les rongeurs pouvant se trouver dans ses bâtiments, ses parcs, ses espaces verts et dans les arbres ainsi que dans son réseau d'égouts ;

ATTENDU que le contrat précédent, d'une durée de trois (3) ans, arrivera à échéance en date du 31 décembre 2020 ;

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la Direction des services administratifs et du greffe à procéder au lancement d'un appel d'offres public.

Proposé par le conseiller Francisco Miele ;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser la Direction des services administratifs et du greffe, pour le compte de la Direction des travaux publics, division des actifs immobiliers et éclairage des rues, à procéder au lancement d'un appel d'offres public pour le contrôle et l'extermination d'insectes nuisibles et rongeurs pouvant se trouver dans les bâtiments publics, les parcs, les espaces verts et le réseau d'égouts pour une durée de trois ans.

ADOPTÉ.

CA20 08 0268

Soumis sommaire décisionnel numéro 1206685002 relatif à une dépense en faveur de Lallemand inc. / BioForest technologie inc., pour la fourniture de l'insecticide TreeAzin et l'entretien du matériel d'injection EcoJectMD, pour période de 40 mois.

ATTENDU que l'agrile du frêne, un insecte ravageur exotique qui détruit les frênes en quelques années, a été détecté sur le territoire de la Ville de Montréal, le 19 juillet 2011;

ATTENDU que des impacts économiques, sociaux et environnementaux substantiels sont constatés au fur et à mesure que la propagation de l'agrile prend de l'ampleur sur le territoire montréalais;

ATTENDU que l'Arrondissement souhaite poursuivre ses actions de préservation de frênes compte tenu des résultats obtenus à ce jour, en établissant une nouvelle entente de gré à gré avec la firme Lallemand Inc./BioForest Technologies Inc. pour la fourniture de TreeAzinMD.

Proposé par le conseiller Francisco Miele ;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'autoriser une dépense maximale de 315 865 \$, taxes incluses, en faveur de Lallemand inc. / BioForest technologie inc., pour la fourniture de l'insecticide TreeAzin et l'entretien du matériel d'injection EcoJectMD, pour période de 40 mois;
- 2.- D'imputer la dépense conformément aux informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA20 08 0269

Soumis sommaire décisionnel numéro 1203152002 relatif à une dépense en faveur de AXOR experts-conseils inc. pour la surveillance des travaux de reconstruction des infrastructures souterraines et de surface sur la rue Tait - Soumission 19-006.

ATTENDU qu'une partie de la rue Tait est concernée par le plan d'intervention de la Direction des réseaux d'eau (DRE) qui recommande le remplacement complet des infrastructures souterraines de ce secteur;

ATTENDU que l'arrondissement de Saint-Laurent procédera, en 2020, à la réfection d'un tronçon de la rue Tait;

ATTENDU qu'afin de supporter l'arrondissement dans la réalisation de ce projet, il est nécessaire de retenir des services de professionnels en surveillance de travaux.

Proposé par le conseiller Francisco Miele ;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'autoriser une dépense maximale de 222 672,08 \$, taxes incluses, en faveur de AXOR experts-conseils inc. pour la surveillance des travaux de reconstruction des infrastructures souterraines et de surface sur la rue Tait - Soumission 19-006;
- 2.- D'imputer la dépense conformément aux informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA20 08 0270

Soumis sommaire décisionnel numéro 1200299008 relatif à une aide financière au Comité des Organismes Sociaux de Saint-Laurent (COSSL) en soutien à la démarche de Revitalisation urbaine intégrée du quartier Chameran-Lebeau pour l'année 2020, à l'approbation de la convention relative à cette entente et visant à autoriser le directeur Culture, Sports, Loisirs et Développement social à signer ladite convention.

ATTENDU qu'en 2020, un budget de 105 035 \$ provenant du Service de la diversité et de l'inclusion sociale a été octroyé au COSSL pour soutenir les actions du Comité local de revitalisation dans le cadre du Plan de RUI secteur Chameran-Lebeau;

ATTENDU que les démarches de RUI contribuent à assurer la qualité des milieux de vie résidentiels telles que stipulées au Plan de développement durable de la collectivité montréalaise;

Proposé par le conseiller Aref Salem

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'octroyer un montant de 105 035 \$ au Comité des Organismes Sociaux de Saint-Laurent (COSSL) en soutien à la démarche de Revitalisation urbaine intégrée (RUI) du quartier Chameran-Lebeau, pour l'année 2020;
- 2.- D'approuver la convention qui s'y rattache;
- 3.- D'autoriser le directeur de la Culture, des Sports, des Loisirs et du Développement social à signer lesdites conventions;
- 4.- D'imputer les dépenses conformément aux informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA20 08 0271

Soumis sommaire décisionnel numéro 1204103002 relatif à contribution annuelle de 37 000 \$ à Rue Action Prévention Jeunesse (RAP Jeunesse) pour l'intervention de l'organisme dans le secteur Chameran pour une période de deux ans couvrant les années 2020-2022, à l'approbation de la convention qui s'y rattache et visant à autoriser le directeur Culture, Sports, Loisirs et Développement social à signer ladite convention.

ATTENDU que le secteur Chameran nécessite une intervention plus intensive vu les difficultés vécues par les jeunes du secteur et les répercussions sur la population;

ATTENDU que la présente contribution financière permettra à l'organisme d'accroître ses activités dans cette zone également visée par une revitalisation urbaine intégrée (RUI);

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'accorder une contribution annuelle de 37 000 \$ à Rue Action Prévention Jeunesse (RAP Jeunesse) pour l'intervention de l'organisme dans le secteur Chameran pour 2020-2022;
- 2.- D'approuver la convention à cet effet;
- 3.- D'autoriser le directeur Culture, Sports, Loisirs et Développement social à signer ladite convention;

4.- D'imputer la dépense selon les informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA20 08 0272

Soumis sommaire décisionnel numéro 1204378010 relatif à une dépense en faveur de IGF Axiom inc. pour la surveillance des travaux de réfection de chaussées, de trottoirs et de bordures sur certaines rues locales pour l'année 2020 - Soumission 20-005.

ATTENDU que le nom du soumissionnaire et le prix soumis suivant :

| SOUSSIONNAIRE | MONTANT |
|-----------------------|---------------------|
| IGF Axiom inc. | 86 265,74 \$ |

Proposé par le conseiller Aref Salem

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'octroyer à la firme **IGF Axiom inc**, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la surveillance des travaux de réfection de chaussées, de trottoirs et de bordures sur certaines rues locales pour l'année 2020, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, totalisant la somme de **86 265,74 \$**, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres – 20-005 ;
- 2.- D'autoriser une dépense de **6 038,60 \$**, incluant les taxes, à titre de budget de contingences;
- 3.- D'autoriser une dépense totale de **92 304,34 \$**, pour les travaux;
4. D'imputer ces dépenses selon les informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA20 08 0273

Soumis sommaire décisionnel numéro 1206275008 relatif à l'octroi d'un contrat pour les services de gestion et d'exploitation des bassins aquatiques et la surveillance des plateaux sportifs du Complexe sportif de Saint-Laurent à SODEM inc. pour une durée de trois ans - Soumission 20-18077.

ATTENDU que la firme ayant reçu le plus haut pointage final est recommandée comme adjudicataire;

ATTENDU que les noms des soumissionnaires, les prix soumis et les notes finales obtenues par chacun d'eux sont les suivants :

| SOUSSIONNAIRE | Note finale | MONTANT |
|----------------------|--------------------|------------------------|
| Vivaction inc. | 71,00 | 2 943 712,68 \$ |
| SODEM inc. | 85,00 | 3 094 146,61 \$ |

Proposé par le conseiller Aref Salem ;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'octroyer à la firme **SODEM INC.** qui ayant eu le meilleur pointage, le contrat pour les services de gestion et d'exploitation des bassins aquatiques et la surveillance des plateaux sportifs du Complexe sportif de Saint-Laurent pour une durée de trois ans, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, totalisant la somme de **3 094 146,61 \$**, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offre 20-18077 ;
- 2.- D'autoriser une dépense de **309 414,66 \$**, incluant les taxes, à titre de budget de contingences;
- 3.- D'autoriser une dépense totale de **3 403 561,27 \$**, pour ces services;

4.- D'imputer la dépense selon les informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA20 08 0274

Soumis sommaire décisionnel numéro 1200299007 relatif à une contribution financière au Comité des Organismes Sociaux de Saint-Laurent (COSSL) pour l'année 2020 en soutien à la démarche de Revitalisation urbaine intégrée du quartier Hodge-Place Benoit.

ATTENDU que la démarche de Revitalisation urbaine intégrée (RUI) du secteur Hodge - Place Benoît a démarré en 2006 avec l'élaboration d'un plan d'action concerté échelonné sur une période de dix ans, ce plan d'action a fait l'objet de plusieurs autres versions qui ont été, au fil du temps, mis à jour, actualisé et amélioré et ce, avec l'aide des partenaires et des citoyens.

ATTENDU que le Comité local de Revitalisation a ciblé plusieurs actions jugées prioritaires pour 2020;

ATTENDU qu'en soutenant financièrement la démarche de la RUI, l'arrondissement contribue à l'amélioration de la qualité des milieux de vie résidentiels, favorise la solidarité et la cohésion sociale sur son territoire et assure une certaine pérennité aux initiatives qui ont besoin de temps pour se réaliser pleinement et avoir un impact sur la population ciblée;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'accorder une contribution financière de 47 000 \$ au Comité des Organismes Sociaux de Saint-Laurent (COSSL) en soutien à la démarche de Revitalisation urbaine intégrée (RUI) du quartier Hodge-Place Benoit, pour l'année 2020;
- 2.- D'imputer la dépense selon les informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA20 08 0275

Soumis sommaire décisionnel numéro 1206747006 visant à accorder, à titre de soutien financier à leur mission, des contributions financières aux entités suivantes : Théâtre du Renard, Cabane Théâtre, l'Orchestre Métropolitain, et Les incomplètes.

ATTENDU que l'arrondissement souhaite promouvoir la création et favoriser l'accessibilité aux arts et à la culture sur son territoire;

ATTENDU que depuis le mois de mars 2020, la situation sanitaire en lien avec la COVID-19 a entraîné une série de mesures exceptionnelles;

ATTENDU que les réseaux *Accès culture* et *Bibliothèques*, fermés depuis le 12 mars dernier, sont directement touchés par ces mesures puisque l'ensemble de leurs activités sont reportées ou annulées;

ATTENDU que le soutien ainsi accordé appui le milieu culturel et permet de ne pas fragiliser davantage les OBNL culturels dont les revenus annuels moyens sont moindres que l'ensemble des travailleurs;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

1.- D'autoriser les contributions financière suivants :

- Théâtre du Renard . 1 500,00 \$
- Cabane Théâtre 700,00\$
- Orchestre Métropolitain 4 833,35 \$
- Les incomplètes (PLA'C'ART) 2 700,00 \$

2.- D'imputer la dépense conformément aux informations financières contenues au sommaire décisionnel

ADOPTÉ.

CA20 08 0276

Soumis sommaire décisionnel numéro 1206747004 visant à résilier sept contrats et conventions de services octroyés pour les spectacles et activités culturelles prévus dans l'arrondissement de Saint-Laurent durant la période du 12 mars au 2 juillet 2020 inclusivement et qui ont été annulés en raison de la COVID-19, de recommander au comité exécutif d'octroyer une aide financière s'élevant à une somme de 6 183 \$, aux artistes et travailleurs culturels pour la différence entre les dépenses ayant été engagées et payées pour l'exécution des contrats et conventions avant leurs résiliations et le montant total prévu au contrat.

ATTENDU que depuis le mois de mars 2020, la situation sanitaire en lien avec la COVID-19 a entraîné une série de mesures exceptionnelles touchant durement le milieu culturel;

ATTENDU qu'en raison des conditions sanitaires exceptionnelles imposées par la Direction de la Santé publique, des arrondissements souhaitent honorer en totalité les cachets prévus des artistes et travailleurs culturels qui devaient présenter des animations, médiations et activités dans le réseau Accès culture et le réseau des bibliothèques durant cette période afin de ne pas les fragiliser, ces artistes et travailleurs culturels étant actuellement des personnes dans le besoin;

ATTENDU qu'en vertu de la loi, un arrondissement ne peut octroyer une aide financière à une personne physique. Toutefois il est possible d'octroyer une subvention à une personne dans le besoin, situation dans laquelle se trouvent actuellement les artistes ou travailleurs culturels empêchés de travailler;

ATTENDU que ce pouvoir relève de la compétence du comité exécutif et non des conseils d'arrondissement;

ATTENDU qu'afin de pouvoir verser une subvention aux artistes et aux travailleurs culturels dont les activités ont été annulées en raison de la COVID-19, il est impératif de résilier les contrats et conventions relatifs à des spectacles et activités culturelles prévus pendant la période du 12 mars au 2 juillet 2020 inclusivement;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- De résilier les contrats de services octroyés aux artistes et travailleurs culturels pour les spectacles, expositions et activités culturelles prévus dans l'arrondissement de Saint-Laurent pour la période du 12 mars au 2 juillet 2020 inclusivement et qui ont été annulés en raison de la COVID-19;
- 2.- De recommander au Comité exécutif d'octroyer une aide financière à ces artistes et travailleurs culturels pour la différence entre les dépenses ayant été engagées et payées pour l'exécution des contrats et conventions avant leur résiliation et le montant total prévu au contrat;
- 3.- D'imputer la dépense selon les informations financières contenues à l'intervention du de la Direction des services administratifs et du Greffe de l'arrondissement de Saint-Laurent.

ADOPTÉ.

CA20 08 0277

Soumis sommaire décisionnel numéro 1205208003 recommandant au Comité exécutif d'autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection à la délivrance de l'autorisation requise par le Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements Climatiques (MELCC) en vue de la construction d'un nouveau bâtiment industriel sur le lot 4 438 713 (2620, avenue Marie-Curie).

ATTENDU que la réalisation des travaux doit respecter les normes et règlements en vigueur de la Ville de Montréal, pour permettre le raccordement au réseau municipal au niveau de l'arrondissement de Saint-Laurent;

ATTENDU que l'émission de la lettre de non-objection par le greffier de la Ville de Montréal soutiendra la demande d'autorisation des travaux d'infrastructure d'eau soumise par les Consultants Mirtec au MELCC.

ATTENDU que l'autorisation du MELCC permettra à l'entrepreneur d'amorcer les travaux de construction et de les réaliser dans le respect de l'environnement.

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen le, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De recommander au Comité exécutif d'autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection à la délivrance de l'autorisation requise par le Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) en vue de la construction d'un nouveau bâtiment industriel sur le lot 4 438 713 (2620, avenue Marie-Curie).

ADOPTÉ.

CA20 08 0278

Soumis sommaire décisionnel numéro 1203058005 recommandant au Comité exécutif d'autoriser l'arrondissement de Saint-Laurent à confirmer son engagement à transmettre au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC), au plus tard 60 jours après que les travaux de construction seront achevés, une attestation quant à leur conformité ainsi que l'engagement d'entretenir les ouvrages de gestion des eaux pluviales et de tenir un registre d'exploitation et d'entretien dans le cadre du projet de construction des infrastructures souterraines (égouts et aqueduc), dans la nouvelle rue Ernest-Anctil, dans la phase 4I du développement résidentiel Bois-Franc.

ATTENDU le sommaire décisionnel 1183058001 et la résolution CA19 080103 adoptée par le conseil d'arrondissement le 5 mars 2019 ainsi que la résolution adoptée CE19 0544 par le Comité exécutif le 3 avril 2019;

ATTENDU qu'étant donné la situation de crise sanitaire actuelle liée à la COVID-19, une lettre d'engagement émise par l'Arrondissement a déjà été transmise au MELC et que ce dernier accepte de recevoir une nouvelle résolution du comité exécutif confirmant ces engagements, lorsque celui-ci reprendra ses activités;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De confirmer l'engagement de l'Arrondissement à transmettre ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC), au plus tard 60 jours après que les travaux de construction seront achevés, une attestation quant à leur conformité ainsi que l'engagement d'entretenir les ouvrages de gestion des eaux pluviales et de tenir un registre d'exploitation et d'entretien dans le cadre du projet de construction des infrastructures souterraines (égouts et aqueduc), dans la nouvelle rue Ernest-Anctil, dans la phase 4I du développement résidentiel Bois-Franc.

ADOPTÉ.

CA20 08 0279

Dépôt par la directrice d'arrondissement du rapport global sur l'exercice des pouvoirs délégués en vertu du règlement numéro RCA07-08-0012 sur la délégation de pouvoirs, et ses amendements (sommaire décisionnel 1203984005).

Proposé par le conseiller Jacques Cohen ;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De prendre acte du rapport global sur l'exercice des pouvoirs délégués entre le 30 avril et le 27 mai 2020, en vertu du règlement numéro RCA07-08-0012 sur la délégation de pouvoirs, et ses amendements.

Après avoir pris connaissance du rapport, le Conseil prie le secrétaire de le déposer aux archives.

ADOPTÉ.

CA20 08 0280

Soumis projet de règlement numéro RCA08-08-0003-19 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0003 sur la régie interne des permis et certificats (sommaire décisionnel numéro 1207602001).

Proposé par le conseiller Francesco Miele

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'adopter tel que soumis le projet de règlement numéro RCA08-08-0003-19 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0003 sur la régie interne des permis et certificats.

ADOPTÉ.

CA20 08 0281

Le conseiller Francesco Miele donne avis de motion qu'à une prochaine séance, il sera proposé un règlement numéro RCA08-08-0003-19 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0003 sur la régie interne des permis et certificats.

(RCA08-08-0003-19 - 1207602001)

ADOPTÉ.

CA20 08 0282

Soumis sommaire décisionnel numéro 1202839012 visant à remplacer, pour 10 demandes de dérogations mineures, la possibilité pour toute personne intéressée de se faire entendre par le conseil relativement à la demande d'autorisation d'une dérogation mineure (article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, RLRQ, c. A-19.1) par une consultation écrite d'une durée de 15 jours, annoncée au préalable par un avis public, le tout conformément à l'arrêté ministériel 2020-033 du 7 mai 2020.

ATTENDU que depuis le 13 mars 2020, le gouvernement du Québec a décrété l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois par le décret numéro 177-2020, décret a été renouvelé en continu par des décrets subséquents qui habilite la ministre de la Santé et des Services sociaux à ordonner toute mesure nécessaire pour protéger la santé de la population.

ATTENDU que certaines des règles de l'arrêté ministériel 2020-033 s'appliquent à la procédure d'autorisation d'une dérogation mineure ou d'un usage conditionnel;

ATTENDU que l'arrondissement souhaite se prévaloir de la procédure de remplacement prévue à l'arrêté 2020-033 et tenir une consultation écrite d'une durée de 15 jours en remplacement de la procédure prévue à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* relative à une demande d'autorisation de 10 dérogations mineures;

ATTENDU qu'à cette fin, 10 projets ont été identifiés au sommaire décisionnel et jugés comme respectant les critères énoncés à l'arrêté ministériel 2020-033:

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De remplacer, pour 10 demandes de dérogations mineures, la possibilité pour toute personne intéressée de se faire entendre par le conseil relativement à la demande d'autorisation d'une dérogation mineure (article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, RLRQ, c. A-19.1) par une consultation écrite d'une durée de 15 jours, annoncée au préalable par un avis public, le tout conformément à l'arrêté ministériel 2020-033 du 7 mai 2020.

ADOPTÉ.

CA20 08 0283

Soumis sommaire décisionnel numéro 1202839013 visant à poursuivre la procédure d'adoption des projets de règlement RCA08-08-0001-125, RCA08-08-0001-127 et RCA08-08-0001-128 conformément aux règles de l'arrêté ministériel 2020-033 du 7 mai 2020, notamment en remplaçant l'assemblée publique de consultation prescrite par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (article 125 RLRQ, c. A-19.1) par une consultation écrite d'une durée de 15 jours.

ATTENDU que depuis le 13 mars 2020, le gouvernement du Québec a décrété l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois par le décret numéro 177-2020;

ATTENDU que dans le contexte de la gestion de crise entourant le coronavirus (COVID-19), la ministre de la Santé et des Services sociaux a signé le 22 mars 2020 l'arrêté ministériel 2020-008 qui a ensuite été modifié par l'arrêté ministériel 2020-033 du 7 mai 2020;

ATTENDU que l'arrondissement compte se prévaloir de la procédure de remplacement prévue à l'arrêté ministériel 2020-033 et tenir une consultation écrite d'une durée de 15 jours en remplacement de l'assemblée publique de consultation prévue par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

ATTENDU qu'à cette fin, l'arrondissement est d'avis que les trois projets de règlements identifiés au sommaire décisionnel sont pertinents et doivent poursuivre leurs processus d'adoption;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De poursuivre la procédure d'adoption des projets de règlement RCA08-08-0001-125, RCA08-08-0001-127 et RCA08-08-0001-128 conformément aux règles de l'arrêté ministériel 2020-033 du 7 mai 2020, notamment en remplaçant l'assemblée publique de consultation prescrite par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (article 125 RLRQ, c. A-19.1) par une consultation écrite d'une durée de 15 jours.

ADOPTÉ.

CA20 08 0284

Soumis sommaire décisionnel numéro 1202839014 visant à poursuivre la procédure d'adoption des résolutions approuvant le projet particulier (PPCMOI) sur les lots 1 164 192 et 1 164 242 situés au 4545, boulevard Côte-Vertu et approuvant le projet particulier (PPCMOI) sur le lot 1 165 324 situé au 2020, rue Lucien-Thimens conformément aux règles de l'arrêté ministériel 2020-033 du 7 mai 2020, notamment en remplaçant l'assemblée publique de consultation prescrite par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (article 125 RLRQ, c. A-19.1) par une consultation écrite d'une durée de 15 jours.

ATTENDU que depuis le 13 mars 2020, le gouvernement du Québec a décrété l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois par le décret numéro 177-2020;

ATTENDU que dans le contexte de la gestion de crise entourant le coronavirus (COVID-19), la ministre de la Santé et des Services sociaux a signé le 22 mars 2020 l'arrêté ministériel 2020-008 qui a ensuite été modifié par l'arrêté ministériel 2020-033 du 7 mai 2020;

ATTENDU que l'arrondissement compte se prévaloir de la procédure de remplacement prévue à l'arrêté ministériel 2020-033 et tenir une consultation écrite d'une durée de 15 jours en remplacement de l'assemblée publique de consultation prévue par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU qu'à cette fin, l'arrondissement est d'avis que les deux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) identifiés au sommaire décisionnel sont pertinents et doivent poursuivre leurs processus d'adoption;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De poursuivre la procédure d'adoption des résolutions approuvant le projet particulier (PPCMOI) sur les lots 1 164 192 et 1 164 242 situés au 4545, boulevard Côte-Vertu et approuvant le projet particulier (PPCMOI) sur le lot 1 165 324 situé au 2020, rue Lucien-Thimens conformément aux règles de l'arrêté ministériel 2020-033 du 7 mai 2020, notamment en remplaçant l'assemblée publique de consultation prescrite par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (article 125 RLRQ, c. A-19.1) par une consultation écrite d'une durée de 15 jours.

ADOPTÉ.

CA20 08 0285

Soumis sommaire décisionnel numéro 1205214007 relatif à la création de postes temporaires à la Direction des travaux publics de l'arrondissement de Saint-Laurent, dans le contexte de la pandémie de la COVID-19.

ATTENDU que les nouvelles règles de la Santé publique et de la CNESST en lien avec la COVID-19, obligent nos contremaîtres à mettre en application une série de nouvelles mesures et à exercer un contrôle accru auprès des employés cols bleus afin de s'assurer du respect de celles-ci, notamment celles relatives à la distanciation sociale, au port de masque, etc.;

ATTENDU que l'arrivée de la période estivale réduira les effectifs au niveau des contremaîtres des Travaux publics en raison des vacances et que l'ajout d'un contremaître est donc nécessaire afin de s'assurer de leur remplacement durant cette période et ainsi maintenir un niveau de contrôle adéquat des règles de la Santé publique et de la CNESST;

ATTENDU que dans le contexte ci-haut mentionné, il y a lieu de créer un poste temporaire de contremaître d'arrondissement voirie et parcs pour une durée maximale de 22 semaines à la division de la voirie de la direction des Travaux publics. ainsi qu'un poste temporaire d'agent technique en géomatique pour une période ne dépassant pas le 31 décembre 2020, à la division des études techniques et de l'ingénierie, section circulation et transport de la direction des Travaux publics;

ATTENDU que la division des actifs immobiliers et de l'éclairage de rues a à son agenda plusieurs projets prioritaires, dont celui de la mise aux normes en protection incendie du bâtiment des ateliers municipaux et qu'en raison du contexte de la pandémie liée à la COVID-19, sa livraison ne pourra être réalisée dans les délais prévus;

ATTENDU que dans le contexte ci-haut mentionné, il y a lieu de de prolonger le poste d'ingénieur occasionnel (poste: 68714, emploi 451020, SBA 296382, groupe de traitement 002) à la division des actifs immobiliers et de l'éclairage des rues à la direction des Travaux publics pour une durée ne dépassant pas le 31 décembre 2020;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1- De créer un poste temporaire de contremaître voirie et parcs (poste: à créer, emploi 221430, SBA: XX8600, groupe de traitement FM05), à la division de la voirie de la direction des Travaux publics pour une durée maximale de 22 semaines;
- 2- De créer un poste temporaire d'agent technique en géomatique (poste: à créer, emploi 720890, SBA:XX8600, groupe de traitement 011) pour une période ne dépassant pas le 31 décembre 2020.à la division des services techniques et de l'ingénierie, section circulation et transport de la direction des Travaux publics;
- 3- De de prolonger le poste d'ingénieur occasionnel (poste: 68714, emploi 451020, SBA 296382, groupe de traitement 002) à la division des actifs immobiliers et de l'éclairage des rues de la direction des Travaux publics pour une durée ne dépassant pas le 31 décembre 2020;
- 4- D'imputer la dépense selon les informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA20 08 0286

La période des affaires nouvelles pour les membres du Conseil

Les dossiers suivants sont soumis à la présente séance :

- La conseillère Michèle D. Biron tient à souligner le 73^e anniversaire de la naissance de la République italienne en 1946. Elle souligne également l'importance d'apport à la culture et l'influence qu'a eu cette l'arrivée des immigrants italiens sur l'ensemble de la société québécoise et remercie Francisco Miele d'en faire partie. Elle remercie les directeurs et les employés de l'arrondissement pour le travail fait pendant ces temps difficiles.
- Le conseiller Francesco Miele remercie chaleureusement Michèle D. Biron pour avoir souligné cet important anniversaire pour la culture italienne. Il remercie les citoyens de souligner ainsi cette occasion de célébration de la démocratie et veut rappeler la fragilité de celle-ci et de l'importance de la protéger. Remerciement aux membres de la direction en cette époque de déconfinement et des nombreux problèmes que ceux-ci doivent faire face afin de respecter les directives gouvernementales. Il souligne également la décision délicate qui a dû être prise par les élus concernant les camps de jour où il fallait tenir compte des nombreuses règles imposées par le gouvernement du Québec afin d'assurer une sécurité aux jeunes, mais également au personnel accompagnateur. Une décision qui ne fera sans doute pas l'unanimité, mais qui devait tout de même être prise en ce sens. Enfin, il incite la population à demeurer vigilante dans ses déplacements, dans les transports publics et dans les lieux publics. Il termine en souhaitant une bonne fête des Pères à ceux qui le sont.
- Le conseiller Aref Salem souligne que pour célébrer la culture italienne, il a entrepris, depuis qu'il est en confinement l'apprentissage de l'italien. Il souligne également qu'au sujet des camps de jour la difficile décision prise dans l'intérêt des personnes plus âgées. On se rappelle qu'en date d'aujourd'hui plus de 4 700 personnes sont mortes au Québec de la Covid-19 dont près de 2 800 à Montréal seulement. Il offre ses sympathies aux familles endeuillées pour les difficultés à faire leurs deuil dans cette période sans précédent. Il demande de rester vigilant et souligne que selon lui le port du masque devrait être obligatoire dans les transports en commun ou dans les épiceries ou commerces

semblables. Il rappelle qu'un autobus offrant des tests pour dépister la Covid-19 sera présent au parc Painter les 11 et 12 juin ainsi qu'au Centre des loisirs les 15 et 16 juin prochain. Il ajoute des remerciements pour l'équipe de direction pour avoir continué à faire fonctionner l'arrondissement avec cet apport de nouvelles technologies et son intégration dans nos pratiques quotidiennes.

- Le conseiller Jacques Cohen souligne qu'il n'y a pas de place dans notre société pour le racisme et la haine. Nous sommes tous actuellement dans le même combat contre le même ennemi : la Covid-19. Au sujet des tests de détection de la Covid-19, il ajoute que les citoyens peuvent appeler au numéro suivant afin d'obtenir les informations où se tiennent les unités de tests mobiles : 514 644-4545. Il termine en souhaitant une joyeuse Fête des pères.
- Le maire Alan DeSousa tient à souligner que la décision au sujet des camps de jour a fait l'objet d'une analyse sérieuse et objective où toutes les options ont été considérées. Enfin, il remercie les citoyens de l'arrondissement pour leurs patiences, leurs sérieux, leurs disciplines qui ont permis de créer un environnement sain et sécuritaire à Saint-Laurent. Il termine en souhaitant une joyeuse Fête de pères et une belle Fête nationale à tous.

CA20 08 0287

La deuxième période de questions du public débute à 21h04

Aucune question n'a été posée

CA20 08 0288

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De lever la séance à 21h05.

ADOPTÉ.

Maire

Secrétaire

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 30 juin 2020
